

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur, tenue le 18 décembre 2024 à 18 h à la bibliothèque municipale sise au 1277 chemin du Lac-Supérieur et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes, à savoir :

Maire :	Monsieur Steve Perreault
Conseillères et conseillers:	Nancy Deschênes, Marcel Ladouceur, Simon Legault, Luce Baillargeon, C. Jennifer Pearson-Millar, Julie Racine
Absent.e.s	
Sont également présent.e.s	Luc Lafontaine, directeur général et greffier-trésorier par intérim Anne-Marie Charron, DGA et greffière-trésorière adjointe

Formant quorum sous la présidence de monsieur Steve Perreault, maire.

1.
Ouverture de la séance

1.1
Ouverture de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024

Monsieur le maire, Steve Perreault ouvre la séance extraordinaire à 18 h 02 avec le quorum requis.

2024-12-1430 **2.**
Approbation de l'ordre du jour - séance extraordinaire du 18 décembre 2024

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1 Ouverture de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024
- 2. Approbation de l'ordre du jour - séance extraordinaire du 18 décembre 2024**
- 3. Administration**
 - 3.1 Avis de convocation
 - 3.2 Adoption du budget pour l'exercice financier 2025
 - 3.3 Adoption du programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027
- 4. Période de questions**
- 5. Clôture et levée de la séance extraordinaire**

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Marcel Ladouceur

Appuyé par madame C. Jennifer Pearson-Millar

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

3. Administration

3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Supérieur ont reçu l'avis de convocation conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

2024-12-1431 3.2 Adoption du budget pour l'exercice financier 2025

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier par intérim, monsieur Luc Lafontaine, a déposé aux membres présents du conseil, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par monsieur Simon Legault

Appuyé par madame Luce Baillargeon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte, tel que déposé, par le directeur général et greffier-trésorier par intérim, monsieur Luc Lafontaine, a déposé aux membres présents du conseil, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025.

Adoptée à l'unanimité

2024-12-1432 3.3 Adoption du programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par madame Luce Baillargeon

Appuyé par madame C. Jennifer Pearson-Millar

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte, tel que déposé par le directeur général et greffier-trésorier par intérim, monsieur Luc Lafontaine, a déposé aux membres présents du conseil, le programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027;

ET QUE le document intitulé *Programme triennal des immobilisations* a été dûment signé par le maire et le directeur général et greffier-trésorier par intérim et fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

4.
Période de questions

2024-12-1433 5.
Clôture et levée de la séance extraordinaire

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par madame Julie Racine

Appuyé par monsieur Marcel Ladouceur

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée à 18 h 20.

Adoptée à l'unanimité

Donné à Lac-Supérieur, ce 20 décembre 2024

Luc Lafontaine
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Steve Perreault
Maire

La signature du présent procès-verbal vaut également signature pour toutes les résolutions comprises dans celui-ci dont j'ai connaissance, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Luc Lafontaine, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées par le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 20 décembre 2024.

Luc Lafontaine
Directeur général et greffier-trésorier par intérim